

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°12

DÉCISION N° 3796/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI

portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « Harmattan 2 » à Sigonella (Italie) rattachée à la trésorerie militaire dédiée à la projection de forces.

Du 4 juillet 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière »*.

DÉCISION N° 3796/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « Harmattan 2 » à Sigonella (Italie) rattachée à la trésorerie militaire dédiée à la projection de forces.

Du 4 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 2 6 7 S

Références :

Décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5 ; signalé au BOC 5/2011. ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).

Décision n° 3134/DEF/DCSCA/SDFBC/MODERFI du 23 mai 2011 (BOC N° 24 du 17 juin 2011, texte 2 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.1.5

Référence de publication : BOC N°32 du 12 août 2011, texte 12.

Art. 1er. Il est décidé de créer une sous-trésorerie militaire désignée « Harmattan 2 » à Sigonella (Italie), rattachée à la trésorerie militaire dédiée à la projection de forces.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade aérienne,
sous-directeur « finances budget-comptabilité »*,

Jean-Marc BOURDEAU.